



**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU 11 JUILLET 2022**

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUXX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	AKAN Yavuz
JOUVERT Norbert	à	PEREZ Joseph
KORDJANI Anissa	à	MALAVIEILLE Patrick
KUBICA Marc	à	DART Didier
MADRIGNAC André	à	ARCANGIOLI Annie

Absents : BOUXX Ludovic, BLANCHARD Françoise, LAHONDES Amandine

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, adresse un prompt rétablissement à Monsieur Norbert JOUVERT et se félicite du retour, après convalescence de Monsieur Messaoud ADJOUADI.

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Marcel LARGUIER, décédé ces derniers jours. Il lui est reconnaissant pour son investissement au sein de l'association des « amis du musée du mineur » et ce, dès sa création. Il a joué un rôle indéniable dans la transmission de l'histoire de la ville et de la mine auprès des groupes de visiteurs et des scolaires,

Monsieur le Maire fait part, également, du décès de Monsieur René CAUSSE, Maire de Pourcharesse, Président de l'association de « défense du Cévenol ». Il adresse ses condoléances à son épouse et à sa maman, Armande CAUSSE, conseillère municipale de La Grand'Combe de 1983 à 1989.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 25 mai dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose le rajout de 4 questions et ce afin de ne pas bloquer le fonctionnement de l'administration. Ces dossiers doivent recevoir une réponse avant la fin de l'été pour leur bonne gestion. Il s'agit :

- Rachat d'une concession
- Attribution de subventions aux associations – 3 dossiers restants
- Attributions de subventions au collège Léo Larguier
- Vente d'un bâtiment sur la Forêt -

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire communique quelques informations.



A – Fonds « friches »

Monsieur le Maire se félicite que la demande de la commune, en faveur du PRAE, ait été retenue par l'Etat. Ces fonds permettent d'intervenir sur les friches industrielles afin de les développer et de les mettre à niveau. Pour le PRAE il s'agit de dépolluer les sols ce qui permettra de mettre les parcelles à la vente sans que les entreprises aient à payer un delta sur le prix au m² et de maintenir donc le prix de vente à 15 € le m². C'est une excellente nouvelle pour la ville et les entreprises. Il convient maintenant d'attendre maintenant la position de l'ADEME pour le fond « friches ADEME ».

Monsieur le Maire remercie Madame la Préfère du Gard pour son soutien et ses actions qui ont permis de débloquer la situation du PRAE.

B – Feux d'artifice

Monsieur le Maire indique, qu'au regard de la situation climatique, du niveau d'hydrométrie et du vent, la commune, comme de nombreuses autres dans le Gard, a pris la décision de reporter les feux d'artifice. Il explique qu'un arrêté préfectoral a interdit au public l'accès des massifs forestiers. Les pompiers sont très mobilisés sur l'ensemble des incendies qui se sont déroulés ces derniers jours.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a pris, de son côté, un arrêté municipal interdisant, tout l'été, l'utilisation des feux d'artifice et des pétards également pour les utilisateurs privés.

La cérémonie du 14 juillet, l'aubade et le concert sont maintenus.

C – Centre technique municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de participation financière avait été déposée auprès de l'Etat pour la réhabilitation du bâtiment industriel en centre technique municipal dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Un arrêté attributif fixe la DETR à 86 932 €.

D – Salles des sports, gymnase des Pelouses

Monsieur le Maire rappelle que cet équipement sportif est régulièrement occupé par les professeurs d'EPS des collèges et du Lycée mais également par l'association Soleil Dansant.

Depuis quelques temps, le bâtiment se dégrade. La Municipalité a mandaté le cabinet GAPIRA de Nîmes pour une étude technico-financière.

Celle-ci relève un défaut d'étanchéité de la couverture, l'absence d'isolation thermique et acoustique, des remontées d'eau par capillarité dans les murs, la reprise des sols.

Le montant des travaux prévisionnel s'élève à 467 500 € HT auquel s'ajouteraient les frais de maîtrise d'œuvre et de diagnostic.

Monsieur le Maire propose d'étendre la réflexion à l'ensemble du bâti (ex AFPA). Il ajoute que dans le cadre des nouveaux programmes ATI (Approches Territoriales Intégrées), un appel à projet porte sur les équipements culturels et sportifs de proximité

E - Film promotionnel de la ville

Monsieur le Maire indique qu'un film promotionnel va être réalisé sur la commune. Il a vocation à mettre en avant son tissu culturel, économique, patrimonial et sa vie sociale.

C'est une communication attractive pour différentes cibles : les habitants valorisant leur territoire, des personnes en recherche d'un cadre de vie pour s'y installer, des entreprises qui pourraient venir s'implanter.



Les prises de vue se réalisent par drone. Le film durerait entre 3 et 5 minutes auxquels s'ajouterait la création de 4 clips d'une minute. Ces derniers sont des accroches publicitaires facilement utilisables sur les réseaux sociaux.

Le coût total de l'opération s'élève à 5 000 €. Un acompte de 30 % est demandé en début de projet

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - Information collecte des encombrants

Monsieur le Maire explique que le conseil communautaire, en date du 9 décembre dernier, s'est engagé dans une nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets. Un plan d'action concerté a été mis en œuvre avec les communes. Il concerne à la fois la collecte des encombrants et la réhabilitation et son accès des déchetteries. Ces dernières accueilleront en exclusivité les collectivités les lundis. Les habitants disposeront des journées des mardis, mercredis et vendredi puis des jeudis et dimanches matins.

La communication sur l'organisation de la collecte, sur le territoire, revient à la charge de la collectivité.

La collecte s'effectue les lundis et vendredis de 8 h à 14 h. Les habitants sont appelés à s'enregistrer en mairie pour demande un ramassage.

II - Avis sur la démolition de logements par Habitat du Gard

Monsieur le Maire rappelle le plan stratégique patrimonial mise en œuvre à la suite de la fusion entre Habitat du Gard et l'Office Public de l'Habitat du Pays Grand'Combien

Monsieur le Maire propose, conformément à l'article L 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, d'émettre un avis favorable au projet de démolition d'un bâtiment sis 17, 18, 23, 24, 25 et 26 Rue Frédéric Mistral porté par Habitat du Gard. Les services de l'Etat ont validé cette demande de démolition de 60 logements.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Création de poste au tableau des emplois suite à avancement de grade

Monsieur le Maire indique que 4 agents de la collectivité (3 adjoints techniques et 1 adjoint administratif) peuvent prétendre, au regard de leur ancienneté dans le grade, à un avancement. Cette possibilité leur ouvre une nouvelle impulsion de leur carrière avec une légère augmentation de leur rémunération.

Monsieur le Maire explique que cette décision entraîne la modification du tableau des emplois par la création des postes sur les nouveaux grades et, dans le même temps, la suppression des postes sur les anciens grades.

Le Comité Technique du 6 juillet prochain a émis un avis favorable sur le sujet.

Monsieur le Maire propose de créer ces postes avec une mise à jour du tableau des emplois et une nomination au 1^{er} novembre 2022.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Création du Comité Social Territorial

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de



transformation de la fonction publique institue le Comité Social Territorial. Il s'agit d'une nouvelle instance unique paritaire issue de la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023 après le renouvellement général des instances dans la fonction publique prévu le 8 décembre prochain.

La commune dispose d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail et emploi, au 1^{er} janvier 2022, 61 agents.

Monsieur le Maire, au regard de ces obligations règlementaires, propose d'instituer le comité social territorial

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Campagne de recensement de la population 2023

Monsieur le Maire indique que la campagne 2023 se déroulera du 19 janvier au 18 février. Il rappelle les objectifs et les conditions de réalisation empreints de confidentialité.

Monsieur le Maire propose de fixer les modalités administratives et financières de la campagne et expose la nécessité de recruter 10 agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement. Ces personnels seront recrutés du 1^{er} janvier au 28 février 2023 (préparation de la collecte et clôture de la collecte). Ils percevront, au terme des opérations, la somme de 1 650 € brut et s'il s'agit d'un agent communal, il bénéficiera d'heures supplémentaires IHTS.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame TRIBES Chrystel comme coordonnateur de l'enquête.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI - Rachat d'une concession

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Monsieur MAZAUDIER Michel de céder la concession perpétuelle qu'il a acquise le 8 octobre 1981.

Monsieur le Maire indique que le dépositaire de la commune actuel nécessite des travaux. Il propose, au regard de l'emplacement de cette concession, d'acquérir ce bâti au prix d'achat soit 382.80 € pour en faire le nouveau dépositaire.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII - Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire revient sur les attributions réalisées au cours de la séance du 25 mai dernier. 3 dossiers n'avaient pu faire l'objet d'un examen par la commission.

Monsieur le Maire propose les attributions suivantes :

Boxing-Club Lous Pelous	1 200 €
Les jardins de la Mine	400 €
Amicale des Algériens en Europe	500 €

Monsieur le Maire ajoute que ces attributions sont identiques à celles de 2021

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII - Participation aux séjours des collégiens du collège Léo Larguier

Madame MONTENEZ propose de participer aux frais des séjours scolaires des collégiens grand-combiens. Elle propose la répartition suivante :

Mèze	180 €
Toulouse	270 €



La Canourgue 150 €

Madame MONTENEZ ajoute qu'au cours du Conseil d'Administration du collège Léo Larguier du 4 juillet, il est apparu un déficit budgétaire pour le séjour au ski en raison

des désistements dus au COVID. Elle propose de soutenir l'action du collège par l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX - Vente d'un bâtiment sur la Forêt

Monsieur le Maire fait part des intentions de Monsieur et Madame JOUVE d'acquérir l'immeuble cadastré BD 216 situé au 1 rue des Platanes. Ils l'occupent actuellement en tant que locataires. Ce bâtiment est situé sur un terrain de 4 093 m². Il comprend un bâtiment central sur 2 étages d'une surface au sol de 555 m² et une dépendance annexe de 35 m² au sol.

L'avis des domaines a été sollicité sur ce projet de cession. Le prix est fixé à 28 000€

Cet immeuble nécessite une rénovation complète

Monsieur le Maire propose d'appliquer une marge d'appréciation et de céder le bien à 25 000 €. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge des acquéreurs.

**Pas d'Observation
Adopté à l'unanimité**

X - Questions diverses

A - Intervention de Monsieur PEREZ

1 - Pise 2030

Monsieur PEREZ fait un point sur les avancées du projet « Pise 2030 ». L'agence d'Urbanisme et la SPL 30 ont travaillé sur 2 scénarii. Un compte-rendu devrait parvenir dans les prochains jours. Il sera transmis aux élus dès réception afin d'en prendre connaissance.

Monsieur PEREZ ajoute que ces deux orientations seront présentées lors de la majorité de la rentrée, le 7 septembre. Dès le mois de septembre, le projet entrera dans une phase active en continuité avec le développement du PRAE.

2 - Anciennes écoles de Champclauson

Le collectif de Champclauson s'est réuni la semaine dernière en présence du cabinet ICS. Il a été décidé d'engager les travaux de démolition de certains locaux. et la reprise du mur sera réalisée avant la fin de l'année.

3 - Centre Technique Municipal

Monsieur PEREZ indique que le dossier a pris du retard au niveau de la procédure de consultation des entreprises. La réhabilitation des nouveaux locaux devrait s'achever courant novembre. Une rencontre avec le Roi du Carreau », nouveau propriétaire des lieux doit se tenir pour évoquer de la possibilité d'occuper, jusqu'à cette date, les bâtiments.

4 - Acquisition des bâtiments sur la Pise

Monsieur PEREZ dresse le bilan des acquisitions réalisées sur cette zone et des actes signés.

Il donne ensuite le détail des nouvelles implantations et installations d'entreprises.



B – Intervention de Monsieur le Maire

1 - **Monsieur le Maire** adresse ses félicitations aux élus et agents administratifs pour l'organisation et la gestion des dernières manifestations (festivités, concerts de Chimène Badi, activités du Centre de Loisirs, etc...).

Il remercie le correspondant de presse d'avoir couvert, dans les pages de Midi Libre, ces évènements.

Il en est de même pour l'organisation des 4 scrutins réalisés sans problème particulier.

Monsieur le Maire remercie les membres de l'assemblée pour leur mobilisation en qualité d'assesseurs sur les 4 dimanches.

2 - **Monsieur le Maire** revient sur les candidatures de Madame CHAULET et de Monsieur MERRAND aux élections législatives.

Il précise que Madame CHAULET a eu recours à une disponibilité pour raisons personnelles afin d'assurer la campagne électorale. Durant ce laps de temps, elle n'a perçu aucune rémunération.

3 - **Monsieur le Maire** donne les dates des prochaines rencontres et manifestations.

Il ajoute que des astreintes et un roulement d'élus ont été organisés pour les mois de juillet et août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire de la Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération,
Vice-Président du Département



Patrick MALAVIEILLE